

La certification *Chargé de productions audiovisuelles, cinéma et plurimédia* est composée de 3 blocs de compétences alignés avec les activités inhérentes à la cible métier, quels que soient les emplois et conditions d'exercice :

- **Bloc de compétences n° 1**, compétences C.1 à C.7 *Préparer un projet de production audiovisuelle sur le plan financier*
- **Bloc de compétences n° 2**, compétences C.8 à C.13 *Piloter l'organisation technique, logistique et administrative d'une production audiovisuelle*
- **Bloc de compétences n° 3**, compétences C.14 à C.22 *Coordonner la gestion opérationnelle et financière de la production audiovisuelle*

L'obtention de la certification nécessite la validation cumulative des blocs de compétences n° 1, 2 et 3.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A1. Analyse d'un projet de production audiovisuelle - L'identification du positionnement d'un projet de production audiovisuelle (objectifs, publics cibles...) - L'analyse des documents de référence (brief) d'un projet de production audiovisuelle (cahier des charges, scénario, « bible ») - L'identification des besoins et l'estimation des moyens à mobiliser pour la réalisation d'un projet de production audiovisuelle	C.1 Examiner la demande initiale d'un projet de production audiovisuelle, en identifiant ses caractéristiques techniques, artistiques, éditoriales et en clarifiant son positionnement, afin de sécuriser sa faisabilité financière.	M1. Mise en situation professionnelle reconstituée <i>Évalue les compétences C.1 à C.7</i> Production écrite et présentation orale devant un jury A partir d'un brief, le candidat prépare un dossier de développement de production, comprenant : - l'analyse d'un projet audiovisuel restitué par son document de référence, - le budget prévisionnel d'un projet de production audiovisuelle, - le plan de financement formalisé d'un projet de production audiovisuelle, - un dossier de demande de financement d'un projet de	C1. Etude de la demande d'un projet de production : - Les caractéristiques artistiques et éditoriales sont identifiées - Le positionnement est défini : les objectifs, les publics cibles, le format... - L'étude permet de vérifier la viabilité du projet
	C.2 Analyser méthodiquement un projet de production audiovisuelle, en recueillant et en analysant de manière approfondie le document de référence, afin d'identifier et anticiper les besoins techniques, humains, matériels et logistiques nécessaires à sa réalisation.		C2. Qualité de l'analyse du projet et de son document de référence : - Le document de référence est analysé - Les moyens techniques, humains et logistiques sont identifiés de manière exhaustive et quantifiés
A2. Répartition du budget nécessaire à la mise en œuvre d'un projet de production audiovisuelle - L'analyse des différents coûts associés au projet de production audiovisuelle	C.3 Évaluer les coûts de production d'un projet de production audiovisuelle, en analysant les éléments liés à son positionnement et en estimant le temps de réalisation afin de les traduire en postes budgétaires spécifiques.	C3. Evaluation des coûts de production : - Une durée de réalisation est définie, elle est cohérente avec le projet et justifiée - L'estimation des besoins et des coûts est complète et réaliste selon les moyens techniques et humains définis - Elle tient compte du positionnement du projet et de son potentiel commercial - Des postes budgétaires sont définis selon les coûts de production nécessaires	

<ul style="list-style-type: none"> - L'estimation du temps nécessaire pour la réalisation d'un projet de production audiovisuelle - La consolidation de toutes les informations de coûts dans un budget prévisionnel détaillé 	<p>C.4 Établir un budget prévisionnel détaillé pour la production d'un projet de production audiovisuelle, à partir d'une enveloppe budgétaire et en ventilant toutes les dépenses requises pour sa réalisation, en tenant compte de son positionnement, de son ampleur et de ses exigences techniques, logistiques et humaines, afin de le présenter au producteur pour validation.</p>	<p>production audiovisuelle auprès d'un partenaire public.</p>	<p>C4. Estimation du budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses listées permettent la réalisation du projet - Le budget est adapté au positionnement, à l'ampleur et aux exigences techniques, logistiques et humaines du projet de production - La viabilité économique du projet est vérifiée - Le budget est finalisé : il est lisible, respecte les standards professionnels et peut être présenté au producteur
<p>A3. Gestion financière du projet de production audiovisuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des sources de financement - L'établissement d'un projet de production audiovisuelle - La constitution des dossiers de demande de subvention et des argumentaires 	<p>C.5 Repérer les potentielles sources de financement publics, privés ou participatifs du projet de production audiovisuelle, en collectant les informations permettant l'identification du calendrier de subvention, des éléments à constituer et des critères de décision, afin de vérifier l'éligibilité du projet.</p>		<p>C5. Identification des aides de financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les potentielles sources de financement (public, privé et participatif) sont identifiées avec exhaustivité - Elles sont adaptées au positionnement et aux spécificités du projet - Les contraintes, exigences et critères de décision liés notamment aux subventions publiques sont identifiés et pris en considération - Les financements identifiés rendent le projet éligible
	<p>C.6 Établir le plan de financement du projet audiovisuel, en répertoriant ses sources de financement, potentielles et avérées, en regard du budget prévisionnel, afin de constituer un outil de gestion et de suivi des capacités et de la situation financières du projet audiovisuel.</p>		<p>C6. Qualité du plan de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sources de financement sont répertoriées et complémentaires - Les postes de dépenses prévisionnelles sont répertoriés selon le budget prévisionnel - La formalisation du plan de financement respecte les standards professionnels, sous le format d'un tableur numérique
	<p>C.7 Construire les dossiers de demande de financement public et les argumentaires pour les investisseurs privés, en assurant la conformité et l'exhaustivité des documents requis et en soulignant les avantages et le potentiel économique du projet, afin d'obtenir les subventions nécessaires et l'engagement des</p>		<p>C7. Qualité du dossier de demande de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier est complet au regard des éléments exigés, il valorise le bien-fondé, l'originalité ou la pertinence du projet - Le dossier satisfait les exigences de formalisme attendues

	bailleurs de fonds privés pour la réalisation du projet.		- Les éléments du dossier répondent favorablement à la nature des informations demandées
<p>A4. Gestion de la logistique et des ressources humaines pour la production audiovisuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sélection des parties prenantes (professionnels, prestataires, fournisseurs) selon différents critères, notamment responsables - L'inclusion des personnes en situation de handicap - La négociation avec les parties prenantes - Le contrôle du respect des obligations légales et conventionnelles dans les documents contractuels 	<p>C.8 Coordonner la recherche et la sélection des parties prenantes à mobiliser et des moyens techniques nécessaires au tournage et à la post-production, en déterminant le processus à mettre en œuvre et en définissant des standards de qualité et des critères de sélection s'inscrivant dans une logique de développement durable et d'inclusion des personnes en situation de handicap, afin de répondre aux besoins techniques et artistiques de la production audiovisuelle.</p>	<p>M2. Mise en situation professionnelle reconstituée</p> <p><i>Évalue les compétences C.8 à C.13</i></p> <p>Production écrite et présentation orale devant un jury</p> <p>A partir d'un brief, le candidat prépare un dossier de pré-production, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan de travail du tournage d'une production audiovisuelle, - le planning de mise en œuvre d'une production audiovisuelle, - la liste des professionnels mobilisés sur une production audiovisuelle, - la mobilisation de fournisseurs de biens et services techniques et logistiques d'une production audiovisuelle, - les contrats d'engagement des professionnels mobilisés. 	<p>C8. Sélection des parties prenantes et des moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diversité et l'inclusion sont prises en compte dans le processus de sélection - Le processus de mise en œuvre est défini - L'impact environnemental est mesuré - Les mesures de mises en œuvre du tournage/post-production et les standards de qualité sont définis et justifiés
	<p>C.9 Négocier les conditions d'engagement des différentes parties prenantes mobilisées pour le tournage et la post-production, en respectant les contraintes budgétaires et les obligations légales et conventionnelles spécifiques au secteur de l'audiovisuel, afin d'obtenir un accord conciliant maîtrise budgétaire et qualité d'implication des professionnels recrutés.</p>		<p>C9. Conciliation entre le budget et les parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions d'engagement des parties prenantes mobilisées pour le tournage et la post-production sont négociées - Les contraintes budgétaires et les obligations légales sont identifiées - Les besoins assurantiels liés à la mise en œuvre du tournage sont repérés et traités - Les contrats d'engagement des prestataires et du personnel technique et artistique sont conformes à la réglementation
	<p>C.10 Vérifier les contrats des parties prenantes participant au tournage et à la post-production, en veillant à la légalité et à la conformité des différentes clauses au regard du droit du travail et du commerce et en appliquant les dispositions conformes à la réglementation, afin de garantir leur présence et leur participation active durant le tournage et la post-production.</p>		<p>C10. Conformité de l'organisation au regard des obligations réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contrats d'engagement des parties prenantes respectent la réglementation en vigueur (droit du travail, du commerce...) - Les autorisations et les conditions de mise en œuvre nécessaires au tournage sont identifiées et sécurisées sur le plan administratif - Les besoins assurantiels liés à la mise en œuvre du tournage sont repérés et traités

			<ul style="list-style-type: none"> - Les obligations et autorisations nécessaires en matière de droit (à l'image, d'auteur...) sont identifiées et traitées
<p>A5. Coordination de la mise en œuvre du tournage</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et l'ajustement du plan de travail - L'assurance des conditions de mise en œuvre du tournage (légal et sécuritaires) - La planification du déroulement du tournage et de la post-production 	<p>C.11 Participer à la mise en place du plan de travail du tournage, en vérifiant les informations complétées et en analysant les implications financières des choix et évaluations opérés par le client afin de respecter les impératifs budgétaires et temporels.</p>		<p>C11. Etablissement du plan de travail : L'ensemble du déroulement du tournage est répertorié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation de la temporalité des différentes composantes du tournage est réaliste et adaptée - Les besoins de chaque journée de tournage sont consignés - Les informations portées au plan de travail sont suffisantes (lieux, dates, castings, décors, accessoires...) - Le plan de travail respecte les impératifs budgétaires de la production - Le plan de travail est lisible et accessible
	<p>C.12 Sécuriser les conditions de mise en œuvre du tournage au regard des risques et obligations liés au contexte particulier de la production, en obtenant les autorisations de tournage et en négociant des contrats d'auteurs et d'assurance adéquats, afin de garantir la conformité et la légalité du déroulement des opérations.</p>		<p>C12. Définition des conditions de mise en œuvre du tournage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques et les obligations liés au tournage sont identifiés - Les demandes d'autorisations de tournages sont formulées - Les contrats d'auteurs et d'assurance sont négociés - Les moyens techniques à mobiliser sont identifiés et mesurés - Les prestataires et fournisseurs potentiels sont identifiés en prenant en compte la dimension environnementale et sociétale - La sélection des prestataires et fournisseurs est cohérente avec les moyens de la production et le niveau de qualité attendu
	<p>C.13 Planifier la mise en œuvre du tournage et de la post-production, en établissant le calendrier détaillé des opérations et en tenant compte des moyens humains, techniques et logistiques à mobiliser, afin d'optimiser l'organisation des</p>		<p>C13. Planification des étapes de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étapes sont référencées - L'articulation des étapes est réalisée en adéquation avec le plan de tournage - Le calendrier détaillé des opérations est réalisé :

	différentes phases de production et de fabrication du format audiovisuel.		<ul style="list-style-type: none"> ○ l'estimation du temps réservé aux différentes étapes est réaliste ○ l'organisation est optimisée
<p>A6. Suivi du déroulement du tournage et de la post-production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle du déroulement du tournage et des étapes de post-production - La vérification de la conformité des conditions de travail - L'adoption de pratiques éco-responsables (éco-production) - La gestion et la résolution des problèmes et impondérables sur le tournage et la post-production - La communication entre les différentes parties prenantes du tournage et de la post-production (équipes de réalisation, techniques et artistique, producteur, client et diffuseur le cas échéant) - Le reporting auprès du producteur 	<p>C.14 Contrôler quotidiennement l'organisation du tournage et de la post-production, en s'assurant de la mise à disposition de tous les moyens humains, techniques et logistiques prévus, afin de fournir des plateaux techniques fonctionnels et suffisants pour l'équipe de réalisation.</p>	<p>M3. Mise en situation professionnelle reconstituée</p> <p><i>Évalue les compétences C.14 à C.18</i></p> <p>Production écrite et présentation orale devant un jury</p> <p>A partir d'un projet, le candidat prépare un rapport de production, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le compte rendu de vérification des conditions de travail et de tournage, - le compte rendu du déroulement du tournage, - le compte rendu des problèmes rencontrés et de leur résolution, - les modalités de communication avec les parties prenantes. 	<p>C14. Contrôle de l'organisation du tournage et de la post-production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens humains, techniques et logistiques mis à disposition sont vérifiés - Les potentielles anomalies sont identifiées et des solutions adaptatives sont formulées - Les dispositions permettant l'accessibilité aux personnes et professionnels en situation de handicap sont mises en place - Les conditions du tournage sont mises en œuvre dans le respect des impératifs environnementaux
	<p>C.15 Vérifier la conformité des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité durant le tournage et la post-production, en veillant notamment à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, afin de garantir l'intégrité et l'implication des parties prenantes mobilisées.</p>		<p>C15. Conformité des conditions de travail et de tournage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'hygiène et de sécurité garantissant l'intégrité des biens et personnes sont respectées - Les dispositions permettant l'accessibilité aux personnes et professionnels en situation de handicap sont mises en place - Les conditions du tournage sont mises en œuvre dans le respect des impératifs environnementaux - Les moyens techniques et humains sont mis à disposition des équipes de réalisation et de post-production
	<p>C.16 Promouvoir l'adoption de pratiques éco-responsables à chaque étape du tournage et de post-production, en contrôlant la conformité des actions avec les standards écologiques, en assurant un rôle d'alerte et en encourageant des comportements respectueux de l'environnement, afin de favoriser une production audiovisuelle durable et écologiquement vertueuse.</p>		<p>C16. Promotion des pratiques éco-responsables :</p> <p>La conformité aux standards écologiques est vérifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions valorisant le développement durable et ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental sont valorisées - Les actions ne respectant pas les standards écologiques (recyclage, économie d'énergie, réduction de l'empreinte carbone...) sont repérées et corrigées

	<p>C.17 Ajuster proactivement les différentes étapes du tournage et de post-production, en collaborant avec l'équipe de réalisation et le producteur, en veillant au respect du plan de travail et des échéances fixées et en résolvant les imprévus, afin de prévenir tout retard pouvant impacter le budget et l'avancement de la production audiovisuelle.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Des solutions correctives sont proposées <p>C17. Gestion du tournage et des situations problématiques et aléas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le respect du plan de travail est vérifié - Les échéances prévues sont tenues - Les menaces de retard sont anticipées - L'analyse de la situation problématique est juste, et l'origine du problème est identifiée - La solution corrective proposée est adaptée, accessible et réaliste - Elle n'entrave pas la suite du tournage
<p>A7. Suivi budgétaire et administratif d'une production audiovisuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi de la facturation - L'engagement et le contrôle des dépenses - Le suivi du budget - Le reporting régulier auprès du producteur ou du directeur de production - La transmission au service RH, gestion ou paie des informations pour la gestion de la paie - Le contrôle des documents et déclarations administratifs 	<p>C.19 Administrer le budget de la production audiovisuelle, en définissant les modalités de validation, de suivi et de contrôle de la facturation et de l'engagement des dépenses, en contrôlant et validant les factures et éléments (justificatifs) comptables et en surveillant les niveaux de trésorerie, afin d'assurer une gestion financière ordonnée et efficace.</p>	<p>M4. Mise en situation professionnelle reconstituée</p> <p><i>Évalue les compétences C. 19 à C.22</i></p> <p>Production écrite et présentation orale devant un jury</p> <p>A partir d'un projet le candidat prépare un dossier de gestion budgétaire de production audiovisuelle, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le traitement des éléments comptables et d'établissement des paies et déclarations sociales, 	<p>C18. Communication interne durant le tournage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informations relatives au déroulement de la production sont hiérarchisées et priorisées - Les cibles des informations à diffuser sont correctement identifiées - Les modalités et le format de transmission des informations sont adaptés au contexte et aux interlocuteurs <p>C19. Gestion budgétaire et de la paie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'engagement de toute dépense fait l'objet d'un contrôle préalable - Les tableaux de bord financiers sont correctement et complètement renseignés - Les éléments nécessaires à l'établissement des paies et déclarations sociales sont collectés et traités - L'établissement des paies prend en compte les obligations liées à la réglementation des activités d'intermittent <p>C20. Qualité de l'analyse et de la gestion budgétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'affectation des dépenses est cohérente au regard des besoins de la production et de l'ordonnancement des actions à mener et de leur ordre de priorité - L'utilisation de l'outil de gestion informatisé est optimale (automatisation des calculs...)
	<p>C.20 Surveiller l'état financier de la production audiovisuelle, en utilisant des logiciels spécialisés et en s'appuyant sur la mise à jour et l'analyse régulières des tableaux de bord financiers, afin de contrôler le respect des coûts prévisionnels et repérer les écarts éventuels.</p>		

		<p>- le traitement et l'engagement des dépenses, - l'analyse de la situation budgétaire, - l'établissement du bilan financier de la production.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La ventilation des dépenses est en adéquation avec le budget prévisionnel - Identification des écarts budgétaires entre les dépenses réelles et le budget prévisionnel
	<p>C.21 Réaliser un reporting régulier auprès de la direction du projet concernant la situation budgétaire de la production audiovisuelle, en présentant l'état actuel des finances et en identifiant les écarts par rapport au budget prévisionnel, afin de l'alerter concernant les risques financiers.</p>		<p>C21. Reporting budgétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'état actuel des finances de manière claire et précise (revenus, dépenses, investissements, écarts...) - Identification des écarts budgétaires entre les dépenses réelles et le budget prévisionnel - Les risques de dépassement et de rupture de trésorerie sont identifiés et signalés - Les écarts avec le prévisionnel sont repérés, quantifiés, analysés et expliqués - Les propositions d'arbitrage budgétaire sont judicieuses et contribuent à la sécurisation et à la maîtrise des dépenses
	<p>C.22 Saisir les informations nécessaires à la paie et à l'établissement des documents et déclarations administratives obligatoires, en vérifiant l'état des heures des salariés intermittents et en veillant au respect des procédures et obligations réglementaires, afin de les transmettre aux services concernés.</p>		<p>C22. Transmission des documents administratifs et financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informations nécessaires à l'établissement de la paie sont correctement identifiées et vérifiées - Les données sont présentées de façon ordonnée et correcte - La formalisation de la restitution respecte les standards professionnels

Tout candidat en situation de handicap pourra bénéficier d'un suivi individualisé par un référent handicap. Cet accompagnement consiste :

- À identifier ses besoins spécifiques et les possibilités d'aménagements durant la préparation à la certification et durant les évaluations (conditions d'accueil, démarches administratives, déroulement de la formation, épreuves).
- A évaluer les besoins du candidat avec l'aide de ressources externes telles que Ressources Handicap Formation proposé par l'AGEFIPH et adapter les moyens en conséquence.

Tout candidat en situation de handicap peut bénéficier d'aménagements raisonnables, au sens de l'article 2 de la [Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies](#) (CRDPH) lui permettant de parvenir à une situation d'équité de traitement avec les autres candidats. Il pourra disposer à titre d'exemple :

- De la garantie d'accessibilité sur le site de l'épreuve,
- D'une adaptation du temps pour préparer et accomplir l'épreuve,
- De la mise à disposition d'un matériel technique spécifique,
- D'un accompagnement aux démarches de demande d'aide par le référent handicap.

En cas d'impossibilité d'une évaluation de certaines compétences, au regard du handicap du candidat, une exemption peut être prononcée à la condition qu'elle se justifie en fonction de ses futures conditions d'exercice professionnel et ne dénature pas l'attestation de compétences. Une telle disposition ne peut être prise que sur proposition argumentée du référent handicap, par décision du certificateur.